



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 12 mars 2026

Presse – Actualités

- [Les économies des pays du Golfe en pleine tempête – Les Echos](#)
- [Budget : la machine à faire rentrer les taxes remarche à plein régime – Le Monde](#)
- [La Chine prise en étau entre ses ambitions climatiques et son besoin de croissance – Les Echos](#)
- [Aides publiques : l'administration sommée d'appliquer les nouvelles obligations de transparence – Acteurs Publics](#)
- [Réindustrialisation : "De plus en plus d'efforts", à maintenir sur la durée, pour éviter un retour en arrière, selon Bpifrance – Media Services](#)

ARTICLES DE PRESSE

Les économies des pays du Golfe en pleine tempête – Les Echos

La croissance économique de la région va être revue à la baisse cette année en fonction de la durée du conflit qui oppose Israël et les Etats-Unis à l'Iran. Mais au-delà, c'est l'idée de havre de paix de ces pays qui est remise en cause.

La guerre que mènent les Etats-Unis et Israël contre l'Iran risque de faire très mal aux économies du golfe Persique. Confrontés [à la fermeture du détroit d'Ormuz](#) par lequel passe la grande majorité des exportations d'hydrocarbures et avec des installations de stockage approchant de leur pleine capacité, de nombreux pays ont commencé à arrêter d'exploiter certains puits, notamment les Emirats arabes unis, le Koweït et l'Arabie saoudite.

Le Qatar, grand exportateur de gaz naturel liquéfié, a, lui aussi, été obligé de mettre à l'arrêt sa production. Or, dans les six pays de la région qui composent le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe - l'Arabie saoudite, le Qatar, les Emirats arabes unis, Oman, Bahreïn et le Koweït -, les hydrocarbures représentent 30 % du PIB, les deux tiers des exportations et 64 % des recettes fiscales en moyenne. Autant dire que l'économie est aujourd'hui à l'arrêt ou presque.

Croissance en nette baisse

« Seuls l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis détiennent des pipelines qui leur permettent de contourner le détroit d'Ormuz. Cependant, ces infrastructures peuvent être vulnérables à des risques, comme cela a été le cas pour un oléoduc saoudien en 2019 qui avait été endommagé par des attaques attribuées aux forces des Houthis », rappelle Stéphane Alby, économiste chez BNP Paribas. Evidemment, tout dépendra de [la durée de la guerre.](#)

Si le conflit ne se poursuit que quelques semaines, mais que les dégâts causés aux infrastructures énergétiques sont limités et rapidement réparés, tandis que le détroit d'Ormuz rouvre, alors les économies s'en sortent sans trop de dommages. La croissance de la région passerait de 4,4 % prévus cette année avant le début de la guerre, à 2,3 %, anticipent les économistes d'Oxford Economics. Mais en cas de fermeture de plusieurs mois du détroit et d'une guerre qui s'enlise, alors le Qatar et le Koweït pourraient voir leur PIB chuter de plus de 10 % cette année, selon les experts du cabinet Capital Economics.

L'autre problème, c'est que les Gardiens de la révolution iraniens ont visé des pays, censés jusqu'ici être des havres de paix. Ils doivent donc aussi gérer la dégradation de leur image. Pour cela, rien de mieux que la censure, notamment sur les réseaux sociaux.

Le Qatar a interpellé plus de 300 personnes accusées d'avoir « filmé et diffusé des séquences vidéo, et publié des informations trompeuses ainsi que des rumeurs », selon les autorités qataries. A Bahreïn, aux Emirats et au Koweït, des arrestations pour les mêmes motifs ont été effectuées. Mais il est impossible pour ces pays d'empêcher que le secteur du tourisme soit touché. Or, « l'hôtellerie, les transports, le commerce de détail et la restauration représentent 40 % du PIB de Dubaï », souligne l'économiste de BNP Paribas.

Il est probable que la capacité de certains pays de la région du Golfe, comme par exemple les Emirats arabes unis, à attirer des capitaux étrangers et des travailleurs, se posera une fois la guerre terminée. Finalement, c'est le modèle économique du pays, à la fois place financière, plaque tournante logistique et destination touristique, qui pourrait potentiellement être remis en cause.

Une certaine résilience

Les pays du golfe Persique gardent toutefois des avantages. D'abord sur le plan conjoncturel. C'est une des rares régions du monde dans laquelle l'activité a accéléré l'an passé et devait encore progresser cette année, avant que la guerre contre l'Iran commence. Le chômage est historiquement bas en Arabie saoudite, la production pétrolière a rebondi dans les Etats du Golfe depuis près d'un an et les activités non liées aux hydrocarbures progressaient rapidement avant le début du conflit.

Ensuite sur le plan structurel, « la région bénéficie d'une solide résilience face aux chocs. Elle affiche un excédent public et un excédent extérieur, une dette publique maîtrisée légèrement supérieure à 30 % du PIB et elle dispose de 5.000 milliards de dollars d'actifs gérés par les fonds souverains du Golfe, qui constitue un important filet de sécurité en cas de difficultés », poursuit-il.

Alors, la région pourra-t-elle rebondir ? Peut-être ? mais « rien ne sera plus jamais comme avant », prévient Samy Chaar, le chef économiste de Lombard Odier. « Le Golfe ne sera plus ce petit eldorado, un peu coupé des fracas du monde. »

Pour lui, « le sujet de la défense et de la sécurité économique, de l'alimentation à l'eau, va redevenir durablement une contrainte majeure pour les pays du Golfe qui sont, en quelque sorte, rappelés à la réalité par ce conflit. Car, tant qu'il n'y aura pas de solution politique à la question posée par le Hezbollah, le Hamas et les ayatollahs chiites iraniens, Israël, dont l'armée est la plus puissante du Moyen-Orient, aura tendance à se lancer régulièrement dans des opérations militaires pour régler le problème ».

Guillaume de Calignon

* * *

Budget : la machine à faire rentrer les taxes remarche à plein régime – Le Monde

Les recettes recouvrées par le fisc ont augmenté de 6,8 % en 2025, soit trois fois plus vite que la croissance économique. Après deux années de déceptions en série, les impôts et les taxes remplissent à nouveau les caisses publiques de façon attendue.

Finis les hoquets, les ratés, les déceptions en série. A Bercy, la machine à taxer remarche à plein régime. Après deux années durant lesquelles les sommes tirées des impôts et taxes s'étaient révélées bien inférieures aux prévisions, provoquant une intense polémique et la création de deux commissions d'enquête parlementaires, les recettes fiscales ont retrouvé en 2025 un rythme plus conforme aux attentes. C'est ce que montrent les statistiques publiées, mardi 10 mars, par le ministère de l'économie et des finances. Une bonne nouvelle pour l'Etat, alors que la guerre en Iran et le possible choc pétrolier risquent de mettre les comptes publics à rude épreuve.

En 2025, les recettes fiscales nettes recouvrées par la direction générale des finances publiques ont progressé de 7,1 %, à 610 milliards d'euros, et de 6,8 % à périmètre inchangé (c'est-à-dire hors les accises sur les tabacs et les alcools). La hausse se révèle plus de trois fois plus rapide que la croissance économique, qui n'a pas dépassé 2 %, inflation comprise. Un renversement complet par rapport aux années précédentes, où les recettes fiscales avaient au contraire augmenté bien plus lentement que l'activité économique dans son ensemble, déjouant les anticipations de Bercy.

Au total, les prélèvements obligatoires devraient être montés à 43,7 % du produit intérieur brut en 2025, contre 42,8 % l'année précédente, selon les prévisions du gouvernement. Une forte augmentation qui « *contraste avec la quasi-stabilité attendue par la Commission européenne* » dans les autres pays de la zone euro, notait la Cour des comptes en février. La France devrait ainsi rester le pays européen où les prélèvements obligatoires sont les plus massifs, avec le Danemark.

« Recul de la consommation de biens »

La nouvelle dynamique des recettes en 2025 tient d'abord aux bons résultats des impôts existants. Sans changement de législation, l'impôt sur le revenu a ainsi rapporté 95 milliards d'euros en un an, soit 7,9 % de plus que l'année précédente, grâce à l'accroissement des revenus des contribuables concernés. La reprise du marché de l'immobilier s'est aussi traduite par une forte hausse des taxes sur ces transactions (+ 18 %), d'autant que plus de 70 départements, comme les Bouches-du-Rhône, le Calvados, la Gironde, le Rhône ou encore Paris, ont saisi la possibilité qui leur était offerte de relever un peu le taux d'imposition.

A l'inverse, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont augmenté de façon « *assez faible* » (+ 0,5 %), relève cependant la note de la direction des finances publiques. Une anomalie problématique, s'agissant de la première ressource fiscale du pays. Depuis des mois, les experts de Bercy tentent d'en saisir les causes. [Un rapport de l'inspection générale des finances, publié le 12 février, a posé un premier diagnostic](#). Il évoque un changement de comportement des Français, avec « *un recul de la consommation de biens, majoritairement taxés au taux normal de TVA (20 %), au profit de services plus fréquemment soumis à des taux réduits* ». Mais le manque à gagner pourrait bien venir aussi de la fraude, suspecte l'inspection générale des finances. Son rapport insiste sur l'envolée du nombre d'« *entreprises éphémères* » qui demandent le remboursement de crédits de TVA et s'évanouissent, et sur l'essor des petits colis venus de Chine, dont la valeur est souvent sous-déclarée pour échapper à la TVA.

La hausse notable des recettes fiscales en 2025 s'explique également par plusieurs modifications dans la fiscalité. Ensemble, les trois grands impôts nouveaux votés dans le budget Bayrou ont rapporté 8,4 milliards d'euros. Soit 7,5 milliards pour la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises, 500 millions pour la taxe sur les rachats d'actions destinée avant tout à dissuader les grands groupes d'utiliser ce mécanisme à des fins d'optimisation fiscale pour leurs actionnaires... et seulement 400 millions d'euros pour la contribution différentielle sur les hauts revenus. [Un fiasco spectaculaire : cette contribution était à l'origine censée rapporter 1,9 milliard d'euros](#). Les riches contribuables visés ont manifestement réussi à contourner en grande partie le nouvel impôt.

Au total, les recettes tirées des impôts sur les profits des entreprises bondissent de 17 %, et celles liées aux revenus des ménages augmentent de 7,5 %. Les impôts sur la consommation progressent plus modérément (+ 3,9 %), la quasi-stagnation de la TVA étant contrebalancée par la forte hausse des taxes sur l'énergie (+ 74 %), du fait notamment de la fin du « bouclier tarifaire » mis en place pour protéger les Français de l'envol des cours de l'électricité après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les impôts sur la production, eux, évoluent peu (+ 1,6 %), en raison notamment de la suppression de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité.

[Denis Cosnard](#)

La Chine prise en étau entre ses ambitions climatiques et son besoin de croissance – Les Echos

Le 15^e plan quinquennal de la Chine trace des objectifs très ambitieux dans les technologies vertes. Mais le pays reste encore très dépendant du charbon pour la poursuite de son expansion économique.

Le 15^e plan quinquennal présenté par Pékin cette semaine en atteste : la Chine compte bien rester la championne des technologies vertes pour les années à venir. La part des

énergies non fossiles doit passer de 21,7 % actuellement à 25 % d'ici à 2030. Le pays prévoit de produire 3.600 gigawatts (GW) de capacité solaire et éolienne d'ici à 2035, soit un rythme moyen d'environ 200 GW par an. Quant au nucléaire, il devra fournir 110 GW d'ici à 2030 contre 62 GW fin 2025. [De quoi faire du pays un véritable « electro-state ».](#)

Le plan prévoit également le développement de 100 parcs industriels « zéro carbone » dans le secteur de l'industrie lourde, dont les usines seront approvisionnées en électricité propre et en hydrogène vert. Le gouvernement chinois insiste particulièrement sur le volet hydrogène dans ce plan et mentionne pour la première fois le développement des carburants alternatifs et des produits aval tels que l'ammoniac ou le méthanol. La domination de la Chine dans le secteur des panneaux solaires et des batteries pourrait ainsi rapidement se décliner sur les carburants dits durables, notent plusieurs experts.

Le pic d'émissions s'éloigne

Ce volontarisme « vert » contraste toutefois avec un autre chiffre du plan quinquennal, celui de l'intensité carbone, soit la quantité de CO₂ émise par unité de PIB. Fixé à 17 %, ce chiffre est un peu plus ambitieux que l'objectif du précédent plan quinquennal (18 %), mais ce dernier n'avait pas été atteint.

Pour les experts du CREA (Centre de recherche sur l'énergie et l'air pur), ce nouvel indicateur devrait entraîner une hausse des émissions globales de la Chine de « 3 à 6 % au cours des cinq prochaines années », là où on s'attendait au contraire à un pic d'émissions dès 2026, selon les précédentes estimations. En outre, ce 15^e plan quinquennal ne fixe pas de plafond absolu d'émissions.

« Le nouvel objectif de réduction de l'intensité des émissions à 17 % est globalement conforme au plan précédent, mais le contexte évolue. A mesure que la décarbonation de la Chine s'intensifie, maintenir un rythme de progrès similaire exigera des efforts bien plus importants. Les gains les plus faciles ayant déjà été réalisés, l'attention se porte de plus en plus sur des domaines plus complexes », estime Muiy Yang, analyste au cabinet Ember, spécialisé dans les questions énergétiques.

Le contexte économique est aussi plus difficile et la révision à [la baisse des prévisions de croissance](#) du plan quinquennal est là pour en attester. « Les droits de douane sont passés par là et il est désormais plus difficile d'investir dans la décarbonation », juge pour sa part Hélène Van Rossum, spécialiste des politiques climatiques à l'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales).

Une politique industrielle avant tout

Si l'intensité carbone de la Chine est un indicateur sensible, c'est aussi que Pékin n'a aucunement l'intention de sacrifier sa croissance sur l'autel du climat. Or le charbon, énergie carbonée par excellence, reste indispensable au pays pour poursuivre son

développement, notamment en période de crise énergétique comme celle qui s'ouvre actuellement.

« La réduction des objectifs climatiques vise à permettre à la Chine de se constituer une réserve de charbon pour compenser les chocs d'approvisionnement et de prix survenus en cas de pénurie de pétrole et de gaz, comme ce fut le cas avec la guerre en Ukraine et, [plus récemment, en Iran](#) », souligne Mathias Larsen du Grantham Research Institute à Londres.

Si le plan quinquennal insiste sur la modernisation des centrales à charbon, pas une ligne ne mentionne la suppression progressive de cette énergie carbonée, de loin la plus polluante pour le climat. « On prend souvent la politique climatique chinoise à l'envers. Pour les Chinois, c'est une politique industrielle avant tout [au service de la croissance](#). Si on ferme des centrales à charbon, on remet en cause les objectifs de croissance, or la politique chinoise est fondée sur deux principes, la capacité à avoir toute l'énergie dont on a besoin et une croissance forte », décrypte Joseph Delatte, responsable des études Energie et climat à l'Institut Montaigne.

La déclinaison du plan quinquennal en plans sectoriels, attendus dans les prochains mois, devrait donner davantage d'indications sur la feuille de route énergétique de la Chine, et notamment sur le développement des infrastructures de réseaux électriques, qui représentent un véritable défi pour le pays. Mais une chose est sûre : l'objectif de neutralité carbone en 2060 pour la Chine sera très difficile à atteindre avec la poursuite d'un modèle aussi productiviste.

Marie Bellan

* * *

Aides publiques : l'administration sommée d'appliquer les nouvelles obligations de transparence – Acteurs Publics

Une circulaire interministérielle instaure une nouvelle obligation de transparence pour les aides publiques de faible montant. Désormais, toutes les aides dites “de minimis” accordées aux entreprises par l'État ou les collectivités territoriales devront être publiées dans un registre central national accessible en open data. Un changement majeur pour sécuriser juridiquement ces dispositifs et renforcer leur traçabilité.

Les aides accordées par l'État, les collectivités ou tout autre organisme public vont désormais faire l'objet d'une transparence accrue. Par

une [circulaire](#) signée le 4 mars par le Premier ministre et adressée à l'ensemble des ministères, Sébastien Lecornu présente comment les administrations devront désormais rendre publiques les informations relatives aux aides dites “de faible montant” qu’elles allouent aux entreprises.

Des règles étaient déjà fixées à l'échelle européenne pour encadrer l'octroi des aides publiques aux entreprises. Mais entre 2023 et 2024, des évolutions ont été actées concernant plus particulièrement les aides dites “*de minimis*”, à savoir les aides publiques inférieures aux montants fixés par l'Union européenne ([voir encadré](#)). La circulaire informe ainsi les administrations des nouvelles obligations de transparence applicables, afin de sécuriser juridiquement les aides octroyées par les autorités publiques et leurs opérateurs.

Concrètement, les États membres doivent justifier auprès de l'Union européenne les aides importantes que leurs administrations allouent en respectant une procédure stricte. Et, ce, en vertu du droit de la concurrence européen. Mais les aides dites de “faible montant” peuvent être accordées directement, sans qu’il soit nécessaire de le notifier à la Commission européenne. Néanmoins, “*la souplesse qu’offre cette catégorie juridique doit être mise en balance avec les exigences procédurales que les règlements de minimis introduisent à compter du 1^{er} janvier 2026 ou, pour l’agriculture, 2027*”, relate le Premier ministre, Sébastien Lecornu.

Un nouveau registre public national

La principale nouveauté présentée dans la circulaire interministérielle tient à l'obligation de tenir un registre public central national. Les ministères devront désormais y publier l'ensemble des aides publiques de faible montant octroyées, “*ce qui constitue une nouvelle obligation majeure par rapport à la période précédente*”, assure Matignon.

Pour tenir ce registre, le gouvernement a choisi la plateforme [Aides d'État](#). Un outil qui recensera donc désormais les informations concernant les bénéficiaires, le montant des aides, les dates auxquelles elles leur auront été octroyées ainsi que l'autorité publique qui en est à l'origine. Les administrations devront également préciser l'instrument d'aide et le secteur concernés, en s'appuyant sur la nomenclature statistique des activités économiques dans l'Union, dite “[Nace](#)”. Il sera néanmoins possible d'anonymiser certains bénéficiaires selon certaines situations.

Elles disposeront pour ce faire d'un délai de vingt jours suivant le déclenchement de l'aide. Par la suite, les données partagées devront figurer durant dix ans dans le registre national. *“En vue de la publication dans le registre central, les intermédiaires financiers mettant en œuvre des régimes d'aides de minimis communiquent à l'autorité publique le montant total des aides de minimis qu'ils ont reçues sur une base trimestrielle, dans un délai de 10 jours à compter de la fin d'un trimestre donné”*, précise la circulaire. L'enjeu étant notamment d'assurer une plus grande transparence, les différents éléments devront être rendus publics sur data.economie.gouv.fr.

Risques légaux

La responsabilité de la création et l'organisation du fonctionnement du registre revient au gouvernement, mais les ministères sont individuellement mobilisés, pour veiller à leur respect et surtout diffuser les prescriptions au sein des services et établissements publics concernés. *“Il appartient à tout organisme chargé de l'octroi d'un financement public de s'assurer que l'ensemble de ces obligations est rempli”*, alerte ainsi Matignon.

Si les administrations ne respectent pas ces obligations, les aides octroyées risqueront d'être considérées comme “illégalles”, et les parties prenantes s'exposeraient *“à une procédure de récupération de l'aide indûment perçue”*.

“En raison du plafond triennal applicable, le registre national ne se substituera aux obligations issues de la précédente réglementation qu'à l'issue d'une période transitoire de trois ans, précise toutefois Matignon, faisant référence à la [circulaire](#) jusqu'ici en vigueur, datée de 2015. *Par conséquent, certaines obligations d'information issues de l'ancienne réglementation relatives aux aides de minimis demeurent applicables pendant cette période transitoire”*.

Les plafonds d'aides publiques dites “de minimis”

Selon la réglementation européenne relative aux aides considérées comme “à faible montant”, les plafonds applicables, qui diffèrent selon les secteurs d'activité, sont les suivants :

- 300 000 euros pour les aides de minimis générales, sur une période de trois années glissantes
- 50 000 euros pour les aides en faveur du secteur de l'agriculture sur une période de trois années glissantes
- 30 000 euros pour les aides en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture sur une période de trois exercices fiscaux

– 750 000 euros pour les aides en faveur des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG), sur une période de trois années glissantes.

Par [Philippe Ramognino](#)

* * *

Réindustrialisation : "De plus en plus d'efforts", à maintenir sur la durée, pour éviter un retour en arrière, selon Bpifrance – Media Services

Sans soutien à la création d'entreprises ou de sites industriels, "ce serait de nouveau le toboggan" des fermetures en Europe.



Nicolas Dufourcq à Duppigheim, le 18 mars 2024. (AFP / SEBASTIEN BOZON)

Les efforts de réindustrialisation de la France, objectif des différents gouvernements d'Emmanuel Macron, "est sur un plateau", qui nécessite "de plus en plus d'efforts" pour s'y maintenir, a estimé mercredi 11 mars le directeur général de Bpifrance Nicolas Dufourcq.

Sans soutien à la création d'entreprises ou de sites industriels, "**ce serait de nouveau le toboggan" des fermetures en Europe, et notamment en France** , a-t-il averti lors d'une conférence de presse à Paris, citant "les industries mécaniques, automobiles, la plasturgie ou la chimie", victimes de la concurrence chinoise.

À ses yeux, la "mobilisation générale de tous les acteurs" français permet de "limiter les dégâts". Pour l'instant, "le loup n'arrive pas à rattraper les petits cochons de l'industrie

française", a-t-il expliqué, en marge de la présentation des résultats d'un observatoire concernant l'industrie.

La banque publique d'investissement, qui a "mobilisé 7,95 milliards d'euros" en 2025 pour soutenir 12.100 entreprises industrielles, a recensé **245 inaugurations de sites industriels en 2025, pour 244 fermetures.**

Les fermetures de sites ont surtout concerné les grands groupes en 2025, selon l'organisation, qui inclut dans les ouvertures les créations d'usines, les "lignes pilotes" et les extensions de sites existants.

Bonne dynamique de start-ups

Le cabinet Trendeo avait lui annoncé avoir constaté beaucoup plus de fermetures que d'ouvertures de sites industriels en France en 2025. **Le solde était de -63, "un niveau qui n'avait plus été atteint" depuis 2013.**

De son côté, Bpifrance se réjouit d'une dynamique de startups à vocation industrielle qui "reste positive" à fin 2025, avec 3,7 milliards d'euros levés (contre 2,8 milliards d'euros un an plus tôt) et 75 sites industriels inaugurés. Investir dans ces entreprises présente un risque très élevé car peu d'entre elles trouvent leur modèle économique, comme l'a montré l'exemple récent d'Ynsect.

Cette entreprise spécialisée dans la production de protéines et d'engrais à base d'insectes a été liquidée abruptement début décembre, après avoir bénéficié d'environ 148 millions d'euros de financements publics depuis 2012, avait indiqué Bercy début janvier.

"Les Chinois auraient remis 100 millions dans Ynsect, nous, on ne pouvait pas", a déclaré Nicolas Dufourcq mercredi.

"Les Chinois, ça ne leur pose aucun problème d'avoir échoué sur 30 Ynsect avant de réussir. Et là, ils mettent le paquet et deviennent leaders mondiaux. Vous ne pouvez pas réindustrialiser sans casser des œufs", avait-il déjà estimé mi-février.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.